VILLE DE
WAVRE

AVIS

OBJET : Ordonnance temporaire de Police – Circulation locale – rue du Vieux Chemin

Il est porté à la connaissance de chacun que le Collège communal, lors de sa séance du 10 septembre 2026 a pris une ordonnance temporaire de police concernant la mise en circulation locale de la rue du Vieux Chemin.

Ladite ordonnance temporaire de police est publiée sur le site de la Ville www.wavre.be et sur www.deliberations.be.

Wavre, le 24 septembre 2026

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

Le Premier Echevin
Bourgmestre f.f.,

Benoît RAUCENT